de Leyssin FRC 21461 Case FRC 21357

LETTRE

DE M. L'ARCHEVÊQUE

D'EMBRUN,

A MM. les Electeurs du Département des Hautes-Alpes, assemblés à Gap, pour lui nommer un Successeur.

SUIVIE

De la Lettre de M. L'ÉVÊQUE DE TOULON, *à MM. les Curés et Vicaires de son Diocèse.*

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE GUERBART, Libraire, sur le Pont-Neuf, N°. 19.

THE NEWBERRY LIBRARY

LETTRE

DE M. L'ARCHEVÊQUE

D'EMBRUN,

A MM. les Electeurs du Département des Hautes-Alpes, assemblés à Gap, pour lui nommer un Successeur.

Puisque l'iniquité est à son comble, et que l'on foule aux pieds les droits les plus sacrés de la Religion, c'est à moi à faire un dernier effort pour rallumer dans vos ames le flambeau de la Foi qu'on veut éteindre, et l'amour de la vérité qu'on veut anéantir. Plaise au ciel que ma voix ne s'élève pas un jour contre vous au tribunal du souverain Juge. On peut braver sa justice dans le tems, mais souvenez-vous qu'il se venge dans l'éternité.

Vous voilà donc assemblés aujourd'hui pour remplir un siège qui n'est pas vacant. Vous prétendez me donner un successeur sans démission de ma part, sans que l'Eglise l'ait accepté, ou qu'elle ait été prononcée par elle, selon les formes que l'Es-

prit-Saint lui-même a dictées. Le pouvez-vous, Messieurs, et quand vous en auriez le pouvoir, le droit naturel, les premières notions du juste et de l'injuste vous permettront-ils d'en faire usage.

Je ne demanderai pas si les décrets sur lesquels vous fondez vos prétentions, expriment la volonté générale légalement prononcée. Je n'examinerai pas s'ils sont injustes dans leurs principes et nuls dans leurs effets; par défaut de pouvoir et de liberté. Non, la nation seul a le droit de citer à son tribunal ceux qu'elle a chargé de ses volontés suprêmes. C'est à elle à interroger le crime et à punir le criminel.

Mais quand la nation auroit confié à nos nouveaux Législateurs le degré d'autorité qu'ils exercent avec tant d'empire; je vous le demande, Messieurs, auroient-ils pu vous donner un pouvoir qu'ils n'ont pas? L'Eglise sans doute est dans l'état; mais l'état est aussi dans l'église, quand il est question de discipline et de dogme, c'est elle qui commande en souveraine, et dociles à sa voix, tous les ordres sans distinctions obéissent à son commandement. La foi catholique nous apprend que l'église tient son régime

de Dieu seul. Les conciles disent anathême à ceux qui intervertissent l'ordre qu'elle a choisi, et qu'elle seule peut modifier ou changer. Or, est-ce le peuple qu'elle a nommé pour élire ses ministres? Est-ce le peuple qui a placé Tite et Timothée sur les sièges de Crète et d'Ephèse ? Est-ce le peuple qui a établi les Evêques dans le monde chrétien? Et quand les Apôtres eurent fait la conquête de l'univers, est-ce le peuple qui a choisi ceux qui devoient l'éclairer et l'instruire? Les conciles ordonnent de consulter le peuple sur les élections ; mais ils ne lui ont jamais donné le droit d'élire. Si l'on nous cite les disciples qui choisirent entr'eux sept diacres pour le besoin de l'Eglise, nous répondrons que les disciples étoient de l'ordre du clergé, et que les diacres qui furent choisis par eux, n'exerçoient aucune jurisdiction sur les fidèles. Ils n'étoient occupés qu'à remplir les œuvres de charité. Qu'on nous rapporte donc un seul fait, un seul exemple qui dépose en faveur du droit d'élection qu'on veut accorder au peuple. On a proposé le défi, personne n'a répondu. Je le propose encore et l'on ne me répondra pas.

Nous nous félicitons, Messieurs, de n'a-

voir aucun reproche à vous faire qui soit étranger à l'objet qui vous réunit. Nous connoissons parmi vous des hommes sages et vertueux qui pourroient faire un bon choix, s'ils y étoient autorisés par l'Eglise, qui seul peut en légitimer l'effet.

Mais si vous vous transportiez dans les différentes parties de ce vaste empire, où l'on s'assemble aujourd'hui pour mettre le vice à la place de la vertu ; vous y trouveriez le plus souvent des catholiques épars, confondus dans la foule des sectaires de toute espèce, dont plusieurs ne sont pas même chrétiens. Est-ce donc-là les hommes que le Seigneur a choisi pour être les conducteurs de son peuple, Ne seroit-ce pas confier le dépôt de la doctrine aux ennemis de la foi, et placer l'arche du Seigneur entre les mains des Philistins ?

Non, Messieurs, vous n'avez aucun droit sur le spirituel ; l'Assemblée elle-même l'a prononcé. Et quand il existeroit ce droit, tout acte de rigueur exercé à mon égard seroit nul, puisqu'il seroit injuste. Car, Messieurs, les liens sacrés qui m'unissent au troupeau chéri que la providence a soumis à ma jurisdiction, la loi nouvelle ne sauroit les rompre, puisqu'elle

n'existoit pas lorsqu'ils ont été formés. Le passé est au pouvoir du tems qui dévore tout en silence, il n'est plus à la disposition des hommes. Si la main des législateurs va fouiller les murs antiques et détruire les monumens respectables qu'une loi ancienne avoit élevés, il n'y a plus rien de certain, rien de stable dans l'univers; tout sera flottant au gré du caprice et du hasard; et la loi entre les mains du magistrat, ne sera plus que l'instrument de ses vengeances, ou le soutien de sa tyrannie.

Je sais, Messieurs, que, dans le tumulte général des passions, la raison a peine à se faire entendre: mais le devoir, plus impérieux que les circonstances, me force à vous dire la vérité. J'ai prouvé que la nomination que vous allez faire, seroit nulle dans son principe, mais avez-vous calculé combien elle seroit funeste dans ses effets? Et d'abord, Messieurs, quel sera le Prêtre assez ennemi de lui-même, assez abandonné de Dieu et des hommes, pour oser s'emparer d'un siège qu'il deshonoreroit par son intrusion? De quel œil seroit-il regardé dans le lieu de sa résidence, dans une ville qui n'est point accoutumée au scandale; et qui a exprimé son vœu fortement contre ceux qui l'ont scan-

dalisé ? Seul, dans son vaste palais, placé entre la crainte et le remords, flétri par l'opinion, écrasé sous le poids des censures, ce nouveau Mathan porteroit sur son front l'empreinte de l'erreur et le sceau de la réprobation. Les Prêtres du Seigneur fuiroient à son aspect de peur d'être souillés par ses regards. Les Lévites sacrés ne le suivroient point dans nos temples, dans la crainte de participer à son apostasie. Le peuple indigné ne le verroit qu'avec effroi.

Et pourquoi troubler ainsi la joie qu'avoit causé à ce peuple fidèle la constance héroïque des généreux confesseurs de la foi ? Soixante ecclésiastiques ont fixé leur demeure dans la métropole ; dix-sept sont employés aux fonctions du ministère ; un seul a trahi sa religion. Dans toute l'étendue du Diocèse, malgré les ruses qu'on a employées et les mensonges qu'on débite, il en est très-peu qui aient prêté le serment sans restriction, ou qui ne soient disposés à le rétracter. Ce n'est pas à des serviteurs fidèles qui n'ont point fléchi le genou devant Baal, qu'il faut proposer le culte des faux dieux ; jamais l'idole du vice ne fut encensée dans le temple de la vertu.

Et vous, Messieurs, qui serez témoins de

nos malheurs, qui les augmenterez peut-être, n'auriez-vous rien à vous reprocher ? Seroit-il possible que la démarche que vous allez faire n'excitât aucune anxiété dans votre ame ? Si vous avez des doutes il faut les éclaircir pour éviter les remords. Il en est encore tems. Peut-être est-ce ici le dernier moment que la providence vous ménage dans sa miséricorde ; si vous le laissez échapper, il ira se perdre dans l'immensité où tout s'abyme sans retour. Mettez d'un côté les décrets de l'assemblée nationale, et de l'autre les oracles des conciles généraux qui les condamnent. Rappellez-vous les écrits de ces auteurs éphémères qui cherchent à étayer l'erreur en multipliant les sophismes de la déraison ; comparez leurs petits murmures avec la voix tonnante de la tradition, qui s'est fait entendre d'âge en âge et qui est parvenue jusqu'à nous en augmentant ses forces, parce que semblable à la renommée, elle s'enrichit des dépouilles du tems. Ecoutez la voix du souverain Pontife le centre de toute vérité ; le vœu du clergé de France réuni, et celui de tous les ecclésiastiques vertueux et instruits, qui vous est parvenu de toutes les parties du royaume. Pesez toutes ces raisons au poids du sanctuaire,

et voyez de quel côté doit pencher la balance.

Ce n'est pas tout, Messieurs, il est tems de dévoiler un mystère d'iniquité, qui en éclairant vos consciences étonnera votre bonne foi. De quelle source impure est donc sortie cette constitution, prétendue civile du clergé, qui a commencé par la déprédation et fini par le blasphème? D'où nous viennent ces principes sacrilèges, impies, qui servent de base à toutes ses décisions? Nos législateurs modernes ont pris Julien l'apostat pour guide dans leurs démarches, et l'édit qu'il avoit fulminé contre les chrétiens pour modèle dans leurs travaux.

Cet Empereur idolâtre, déserteur de la Foi chrétienne qu'il vouloit détruire, ordonnoit ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. On reprendra les biens donnés à l'Eglise pour les vendre au profit de l'Etat.

ART. II. Les Evêques et les Prêtres recevront un traitement convenable de la part de Félix, Surintendant de nos finances.

ART. III. Les Evêques ne feront rien que par le conseil des Prêtres, et leur pouvoir sera commun.

ART. IV. Les magistrats et autres seront chargés d'élire les Chefs des Eglises.

Art. V. Les métropoles impériales règleront les métropoles et les diocèses des Evêques.

Art. VI. Les Prêtres n'enseigneront plus dans l'Empire.

Art. VII. Les Chrétiens feront serment d'exécuter et de maintenir tous ces décrets.

Voilà le nouvel évangile qu'on nous prêche; voilà le code de lois qu'on a adopté. A l'aide de ces principes pervers le Comité ecclésiastique, que le plus sublime de nos orateurs appelle anti-chrétien, cherche à détruire la Religion et son culte, sous prétexte de rendre à l'Eglise sa première splendeur. Il ose nous donner pour règle de conduite les délires d'un apostat. Ne craint-il donc point que la France qu'il égare, ne le rende enfin responsable de ses égaremens ? Oui, s'il existe un crime de lèze-nation, ce comité s'en est rendu coupable. Je le défère à l'Assemblée nationale, à la Nation entière qu'il deshonore par l'impiété de ses maximes. Je le dénonce à l'univers chrétien et catholique, dont il voudroit nous séparer par le schisme. Ici, Messieurs, l'indignation arrête ma plume, je n'ai plus qu'une vérité à vous faire entendre. Si vous exécutez le malheureux décret qui vous rassemble, vous remplirez les vues de l'ennemi le

plus cruel du nom Chrétien, vous couronnerez le crime d'un tyran. Nommez maintenant, si vous l'osez.

Quel que soit, Messieurs, le résultat de votre Assemblée, je proteste devant Dieu que je n'abandonnerai jamais mon Eglise. Peuple fidèle, enfans chéris que je porte tous dans mon cœur, c'est dans le moment même que l'on veut rompre les liens qui nous unissent, que je renouvelle la sainte alliance que j'ai contractée avec vous. Vous le savez, mes frères, je me suis exposé à tous les dangers lorsque j'ai cru pouvoir vous être utile, je les braverai tous encore lorsqu'il sera question de votre salut. Que ne puis-je offrir ma vie en holocauste, elle appaiseroit peut-être le courroux du maître souverain qui nous punit ; et si avec la foi des martyrs, j'étois assez heureux pour obtenir la palme qui fit leur récompense, ma plus douce consolation seroit de prier pour vous.

⊢I⊢ B., Archevêque d'Embrun.

LETTRE

DE M. L'EVEQUE

DE TOULON,

A MESSIEURS LES CURÉS ET VICAIRES DE SON DIOCESE.

JE crois, Messieurs, vous avoir suffisamment prouvé et fait sentir dans mon dernier avertissement, combien la nouvelle Constitution qu'une Puissance toute profâne vient de donner au Clergé, au mépris de celle qu'il a reçu de Jesus Christ, est au contraire à la Foi et aux régles établies par l'Eglise. Elle combat les Dogmes de la Religion Catholique, elle renverse la Hiérarchie de l'Eglise, elle établit le Schisme. Ces vérités sont trop claires, elles ont été trop évidemment établies par les différens Prélats du Royaume, et vous-êtes d'ailleurs trop éclairés, pour que je croye nécessaire de revenir là-dessus. Quelle donc a dû être ma douleur en apprenant qu'un grand nombre d'entre-vous, que dis-je? presque l'universalité a promis à Dieu par serment de maintenir de tout son pouvoir

cette même Constitution que je m'abstiens dans ce moment de qualifier ; mais à laquelle j'espère que vous donnerez vous-même les qualifications qu'elle mérite. Quoi ! vous Ministres de Jésus Christ, vous Préposés pour recevoir de l'Eglise, par notre canal, la doctrine dont il lui a confié le dépôt et de la transmettre aux Fidèles, vous leur apprendrez donc, vous vous y êtes engagés par serment, que l'autorité civile peut démolir et reconstruire à son gré, en en déplaçant toutes les pierres, l'édifice de l'Eglise dont Jésus Christ a ordonné toutes les parties d'une manière immuable ! qu'elle peut anéantir toute la disciplime de l'Eglise, et y en substituer une autre qu'elle ne connoit pas, ou qu'elle a jugé nécessaire de changer ! qu'elle peut destituer par un pûr effet de son caprice, les Evêques Successeurs des Apôtres, auxquels *le Saint Esprit a donné l'autorité de gouverner l'Eglise de Dieu, Spiritus Sanctus... posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei*, et leur en substituer qui n'auront reçu d'autre mission que la sienne ! que ces mêmes Evêques peuvent être légitimement et canoniquement élus par des Assemblées convoquées pour des objets pûrement temporels, et qui

seront composées dans quelques Provinces, presque en totalité de Protestans et des Juifs; que cette même Puissance Séculière peut de sa seule autorité éteindre et créer les titres de bénéfices, et principalement ceux qui ont la charge des ames, les Evêchés, les Cures, les Canonicats des Cathédrales auxquelles l'Eglise a confié l'exercice de la Jurisdiction Episcopale pendant la vacance du Siège, en diminuer, en agrandir les territoires, en dépouiller les Titulaires, et leur donner des Successeurs qui se prêteront à ses vues criminelles! vous apprendrez donc aux Fidèles qu'ils ne doivent plus reconnoître la voix de leur seuls Pasteurs légitimes, et n'écouter que celles des intrus par lesquels on les remplace; que la jurisdiction des Evêques ne peut plus être exercée que concurremment avec des Prêtres qui n'auront reçu aucune mission pour cela, ni d'eux, ni de l'Eglise; que, contre la décision formelle du Concile de Trente, des simples Prêtres peuvent en vertu de leur ordination seulement, devenir non-seulement les égaux, mais les supérieurs de leur Evêque par la faculté de casser en Sinode Diocésain, les actes de sa jurisdiction; qu'ils peuvent encore, malgré

les décrets positifs du même Concile, en vertu de leur caractère, et sans l'aveu de leur Evêque confesser validement, administrer les Sacremens, et exercer toutes les fonctions dans les Paroisses dont ils auront été nommés Vicaires!

Vous leur apprendrez donc aussi contre la doctrine de toute l'antiquité Ecclésiastique qui enseigne que le Pape Chef visible de l'Eglise, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, Père commun de tous les Fidèles, Centre de l'unité catholique, a une primauté d'honneur et de jurisdiction dans toutes les Eglises, qui lui a été attribuée par Jésus-Christ, n'est que l'Evêque de Rome; et tandis que par une suite des principes de cette même Constitution, vous enseignerez, comme l'a fort bien remarqué M. l'Evêque de Blois, que chaque Evêque par son ordination peut au gré du Prince exercer sa jurisdiction dans toute la terre, vous assignerez au Pape, et vous le circonscrirez dans un territoire hors de l'enceinte duquel il n'aura aucun pouvoir!

Vous leur apprendrez donc enfin qu'ils doivent aveuglement obéir dans les choses pûrement spirituelles à la Puissance des Princes de la terre, et qu'ils ne doivent obéissance à l'Eglise, qu'autant que ses décrets

qui deviennent dès-lors inutiles, sont conformes à ceux des premiers.

Voilà pourtant, Messieurs, la doctrine que vous vous êtes engagés de professer et d'enseigner. Non, elle n'est pas dans votre cœur, je m'en rends le garant; votre cœur l'a détesté comme Hérétique et impie : mais elle a été sur vos lèvres en prêtant ce funeste serment, et cette profession extérieure est une adhésion au Schisme et une Apostasie. En vain, diriez-vous, pour atténuer votre faute, que vos intentions étoient bonnes, et que vous désavouiez intérieurement ce que vous promettiez aux hommes. L'Eglise déteste ce langage de mensonge; elle ne lit point d'ailleurs dans les cœurs; elle ne juge de la Foi, que par la profession extérieure publique, et elle rejette de son sein ceux de ses enfans, qui n'osent pas avouer sa doctrine. On ne peut, vous le savez, suivre deux Maîtres, Jésus-Christ et Belzébut; vous avez suivi le dernier, en prêtant ce serment; vous avez donc renoncé à Jésus-Christ, et vous ne pouvez revenir à lui que par les larmes, le repentir, et un désaveu aussi public que votre crime.

Vous ne pouvez vous justifier encore en disant que vous n'avez crû promettre fidélité

et appui qu'à la Constiiution politique. Je ne veux pas examiner ici si vous avez pû prêter même sous ce rapport, un serment que des grandes raisons réprouvent, que je n'ai pas crû pouvoir prêter, que je ne prêterai jamais, à moins qu'on ne me présente des motifs plus satisfaisans que tous ceux que je connois; mais qui semble en quelque sorte autorisé par l'exemple de plusieurs Prélats respectables. Vous avez juré de soumettre et de maintenir de tout votre pouvoir, la Constitution décrétée par l'Assemblée et acceptée par le Roi. Vous n'y avez mis aucune restriction; on ne vous l'auroit pas permis; la Constitution du Clergé en est une partie intégrante. Vous avez donc promis fidélité, soumission et appui à cette partie de la Constitution; vous en avez donc avoué la doctrine; vous avez donc abjuré la Foi Catholique qu'elle combat, et adhéré au Schisme qu'elle établit.

Reconnoissez, Messieurs, l'abîme dans lequel vous vous êtes laissez entraîner, parce que peut-être n'en apperceviez-vous pas toute la profondeur. Hâtez-vous d'en sortir, il en est tems encore, et opposez un courage et un bras invincible à ceux qui entreprendroient de vous y replonger. Ne vous

laissez intimider ni par la crainte de la pauvreté, ni par les menaces, ni par la persécution. Loin du Sanctuaire, les Ministres assez foibles et assez lâches pour se laisser vaincre avec de pareilles armes. Dieu, d'ailleurs, abandonna-t-il jamais ses serviteurs, lui qui donne la pâture aux oiseaux du Ciel, et qui nourrit les insectes et les vers qui rampent sur la terre ? Non, le Seigneur ne vous abandonnera pas, et il vous donnera même, au milieu des tourmens, la force, qui, sur l'échaffaud, faisoit confesser son Saint Nom aux anciens Martyrs de la Foi. Mais si vous ne vous sentez pas assez forts de la grace, pour braver les persécutions, fuyez, il vous l'ordonne, mais fuyez en confessant son Nom et sa Foi, et il guidera vos pas.

Que l'exemple de tous les Evêques du Royaume et la fermeté héroïque de ceux de l'Assemblée, dignes des premiers siècles de l'Eglise, vous encourage et vous ramène dans le sentier dont vous vous êtes écartés ; il est semé d'épines, mais il est le seul qui conduise au but, et le seul qui vous ait été tracé par vos premiers Pasteurs, vos guides dans la Foi, et que vous ne pouvez abandonner sans vous perdre. Laissez-vous

toucher par la fidélité d'un grand nombre de Ministres du second Ordre, vos collègues dans les travaux du saint ministère, dont l'attachement à l'Eglise et à ses Dogmes a résisté aux différentes attaques qu'on leur a livrées. Examinez leur vie, et il ne vous sera pas difficile de reconnoître que ces serviteurs fidèles sont ceux d'entre vous, qui se sont dans tous les tems, rendus les plus recommandables par leurs lumières et par leurs vertus. Imitez, je vous en conjure, l'exemple de quelques-uns, qui, séduits d'abord et trompés, ont eu la vertu de céder à leur remords, et ont consignés leurs regrets et leur repentir dans les fastes de l'Eglise. Cédez enfin aux tendres instances de votre premier Pasteur, de votre ami, de votre père. Vous me rendrez, par le désaveu solemnel de votre serment, et votre retour à la Foi, la paix et le calme qui depuis long-tems sont bannis de mon cœur. Hélas, Messieurs, de toutes les peines et les tribulations par lesquelles Dieu a daigné m'éprouver, et dont vous ne connoissez qu'une partie, la plus sensible et la plus amère a été, j'ose l'en prendre à témoin, celle de la chûte que je vous reproche aujourd'hui.

Elle a été, elle est encore pour moi, une source inépuisable de larmes ; et je ne serai capable de quelque consolation, que lorsque j'aurai appris que vous la détestez vous-même ; et lorsqu'à l'exemple du grand et illustre Fénelon, vous l'aurez pleurée devant ce même peuple qu'elle a scandalisé.

O mes frères! ô mes coopérateurs, si vous pouviez lire dans mon cœur! vous y trouveriez des sentimens pour vous, dont la tendresse vous toucheroit, et que vos fautes n'ont pu ni effacer, ni altérer. Il est flétri par la douleur ce cœur auquel vous avez souvent rendu justice, et qui ne sauroit connoître le repos pendant la durée de votre égarement. Si les maux qui font gémir l'Eglise et l'Etat, l'ont douloureusement affecté, ma confiance en Dieu et en sa divine miséricorde, qui ne veut pas nous perdre, l'a soutenu et consolé. Mais rien n'est capable d'adoucir l'amertume de l'Apostasie dont vous vous êtes rendus coupables. Ce sera, j'ose vous le prédire, un ver rongeur dont vous sentirez la piqûre, tant que vous ne l'aurez pas mis, en l'écrasant, dans l'impuissance de vous nuire. Empressez-vous donc, Messieurs, de rétracter ce serment criminel sous quelque rapport que vous l'en-

visagiez ; et faites-moi retrouver par-là des enfans chéris dont je ne cesse de déplorer la perte. Vous retrouverez en moi un Père sensible qui ne s'occupera que du bonheur de les revoir, sans se ressouvenir de ce qui les lui avoit fait perdre.

J'ai la confiance que vous ne résisterez pas aux pressantes invitations de votre premier Pasteur. Je ne rougis pas de me mettre à vos genoux pour vous y déterminer. Mais après avoir épuisé toutes les ressources de l'amour, de la tendresse, de la charité, je ne dois pas vous dissimuler que votre résistance me forceroit à me servir des armes spirituelles que l'Eglise ma confiées, pour vous obliger à rentrer dans le bercail. Il en coûte à un Père pour frapper sur un de ses enfans ; mais il y est quelque fois contraint pour assurer le salut des autres. Telle seroit, Messieurs, ma position, si vous ne me laissiez aucune espérance de retour. Je ne puis le croire ; cette pensée m'affligeroit d'une manière trop sensible. Je ressemble à un malade que la vue de la mort effraye, et qui cherche à se faire toutes les illusions qui tendent à le flatter, et à lui faire concevoir des espérances.

Je prie Messieurs les Curés de vouloir bien m'accuser la réception de cette lettre.

Agréez, Messieurs, les assurances des sentimens bien sinc res avec lesquels j'ai l'honneur d'être, votre très-huumble et très-obéissant serviteur.

⊣I⊢ ELLEON, Evêque de Toulon.